



Covid-19

L'engagement de MAAF : 220 millions d'euros pour soutenir ses sociétaires professionnels

Dans la situation de crise sanitaire inédite que nous vivons, les professionnels et les petites entreprises, qui constituent un maillon essentiel de notre société et de l'économie, sont particulièrement touchés.

Pour cette raison, MAAF née il y a 70 ans à l'initiative des artisans, décide de renforcer le dispositif d'accompagnement de ses sociétaires professionnels, pour atténuer les effets de la crise qu'ils traversent avec deux mesures :

- l'exonération de deux mois de cotisations Multirisque Professionnelle pour les clients dont l'activité est interrompue du fait des arrêtés des 14 et 15 mars 2020.

- la mise en place d'un fonds d'aide dédié aux professionnels assurés MAAF en difficulté économique du fait de leur baisse ou arrêt d'activité.

Ces mesures viennent compléter celles déjà mises en œuvre, tel que le maintien des garanties en cas de difficultés de paiement.

L'ensemble des décisions prises au bénéfice de nos sociétaires depuis le début du confinement, représentant plus de 30 millions d'euros.

Par ailleurs, MAAF indemnise, conformément à ses garanties contractuelles, les pertes d'exploitation sans dommages pour les professionnels de la restauration. Cette garantie concerne les professionnels éligibles, à savoir les restaurateurs dont les locaux ont fait l'objet d'une impossibilité d'accès du fait des arrêtés des 14 et 15 mars 2020 pris par les Pouvoirs Publics. **A ce jour l'évaluation globale de ces indemnités est de 190 millions d'euros.**

Pour accompagner la mise en œuvre de tous ces dispositifs les équipes de MAAF sont, plus que jamais, à l'écoute de nos assurés, pour les informer, les guider, les soutenir.

Elles peuvent être contactées via l'espace client du site maaf.fr, à l'adresse service.client@maaf.fr ainsi que via l'application MAAF & MOI.

Stéphane Duroule, Directeur général de MAAF déclare : « *La crise que nous vivons renforce les besoins d'accompagnement de nos sociétaires, notamment les artisans et commerçants, contraints d'interrompre brutalement leur activité mi-mars. Les relations fortes que nous avons avec nos assurés nous permettent de répondre de façon pragmatique et rapide aux défis posés par la crise. Nos équipes sont mobilisées, à l'écoute de tous, particulièrement de ceux qui sont le plus impactés économiquement.* »

A propos de MAAF

Marque du groupe Covéa, MAAF est l'un des premiers assureurs généralistes en France. Il propose à ses 3,8 millions de sociétaires et clients des solutions globales en assurances (auto, habitation, risques professionnels mais aussi santé, prévoyance, assurance vie...) et des services à forte valeur ajoutée (assistance, crédits...). Aux côtés des artisans depuis sa création, MAAF compte aujourd'hui plus de 770 000 clients professionnels. www.maaf.fr

Contact presse

presse@covea.fr



covea.eu